

Fiche Accident : « dans le vestiaire »

22/11/2019



Accident léger



1 MISE EN SECURITE DE LA VICTIME

On procède à la mise en sécurité du blessé sur place.

On ferme la chaîne du pédiluve.

Une personne garde l'accès près de cette chaîne.



2 ALERTE POMPIERS

Parallèlement aux deux premières actions, l'alerte est donnée aux pompiers à partir du poste de secours avec le téléphone rouge (touche M1 le 15).

Préciser dans l'ordre :

- identification appelant,
- adresse piscine,
- téléphone de rappel,
- nature de l'accident,
- lieu dans la piscine,
- nombre de personnes accidentées,
- état apparent de la victime,
- gestes effectués.



3 ASSISTANCE OXYGENE



Toujours en parallèle, une personne amène la trousse oxygène de la piscine près du blessé. Il la met en opération pour une inhalation ou insufflation



Une bouteille d'oxygène supplémentaire est stockée dans le poste de secours.



4 DEGAGEMENT EN VUE DE L'EVACUATION DE LA VICTIME

L'accès vers les vestiaires et le hall doivent être dégagés de tout matériel (sacs, chaussures). Le poste de secours et ses abords sont dégagés de tout le matériel y compris la plage devant celui-ci (caisses, bouteilles, etc.) en préparation de l'évacuation. En vue de faciliter le dégagement, aucun matériel ne devra être stocké dorénavant dans le poste de secours, celui-ci doit être complètement libre.



5 ACCUEIL ET ACCES DES POMPIERS

Une personne aura la charge d'accueillir les pompiers. Dorénavant le camion sera déchargé à chaque séance à partir de la place réservée aux pompiers et devra ensuite stationner sur la place qui se trouve en face sur le parking.



Dorénavant, aucun véhicule ne pourra stationner devant la grille d'accès à l'espace d'évacuation.

Le chargement du matériel en fin de séance se fera par la manœuvre inverse.

6 EVACUATION DE LA VICTIME

La victime sera prise en charge par les pompiers avec sa fiche d'évacuation comportant le numéro de la personne à prévenir en cas d'accident (celui-ci figure sur la fiche d'inscription).